

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2209

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« s'il maintient »

les mots :

« s'ils maintiennent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.